

l'enseignement en question(s)

Comment passer des cours magistraux à l'approche par compétence

Depuis le décret Marcourt, l'enseignement supérieur doit avoir une approche davantage centrée sur l'étudiant. Des coordinateurs pédagogiques ont produit un guide pratique.

Elaborer des acquis d'apprentissage, évaluer des compétences... Jusqu'il y a peu, le jargon était propre à l'enseignement fondamental et secondaire. Depuis septembre dernier pourtant – depuis en fait que le décret Marcourt réorganisant le secteur impose aux hautes écoles, aux universités et aux écoles supérieures des arts (ESA) d'implémenter ces dispositions des accords de Bologne – il s'applique de manière prescriptive dans le supérieur.

Comment passer de la théorie à la pratique ? Un groupe de coordinateurs pédagogiques de hautes écoles et ESA francophones (1) s'est longuement penché sur le sujet. Ensemble, ils ont couché le fruit de leurs réflexions dans un ouvrage pointu destiné à leurs collègues, aux directeurs et aux enseignants de l'enseignement supérieur (hautes écoles, ESA et universités). Entretien avec Dominique Lemenu (maître assistant et coordinatrice pédagogique honoraire à la haute école Léonard de Vinci) et Cécile Dujardin (coordinatrice qualité et conseillère pédagogique à l'ESA Saint-Luc Bruxelles) – deux des coauteurs – pour comprendre ce qui a changé dans les écoles supérieures.

L'approche par compétence, c'est le gros enjeu dans l'enseignement supérieur ?

Sans aucun doute ! Le décret Marcourt, nous oblige désormais à revoir tous les programmes de formation en fonction de cette approche par compétence avec des cours regroupés au sein d'unités d'enseignement. Or, les enseignants sont fort démunis face à cette nouvelle approche qui s'inscrit dans la continuité de Bologne. Pourtant, c'est un enjeu crucial car les accords de Bologne nous imposent d'entrer dans le cadre européen de certification, donc d'explorer les formations non plus à partir de « contenus » mais « d'acquis d'apprentissage ».

C'est au départ de ces acquis que l'on peut comparer les systèmes d'éducation au niveau

européen.

Comment différencier les notions de « compétence » et « d'acquis d'apprentissage » ?

Lorsqu'il aborde l'acquis d'apprentissage, le professeur se demande ce que, à la fin de son cours, l'étudiant doit absolument avoir engrangé en termes de savoirs et de savoir-faire. Le professeur part de l'étudiant pour élaborer son cours. La compétence, elle, traduit un attendu soit du métier, soit de l'enseignement supérieur.

Savoir gérer un chantier ou développer un esprit critique sont deux compétences. Dans ce système, les professeurs doivent construire un référentiel, se mettre autour d'une table pour définir le profil de l'étudiant qu'ils veulent former en fonction de son futur métier mais aussi du projet pédagogique de l'école, des valeurs qu'elle veut transmettre. Il n'existait pas pour l'heure de conduite pour construire un référentiel de compétence, ce livre est une réponse.

Cette approche centrée sur l'étudiant c'est le vrai changement de paradigme du décret Marcourt ?

Oui, à condition qu'on y associe le principe de pluridisciplinarité. C'est plus qu'un détail : beaucoup de professeurs vous diront qu'ils ont toujours été centrés sur l'étudiant mais l'obligation supplémentaire ici c'est qu'ils doivent se mettre d'accord ensemble pour créer de la complémentarité entre leurs cours, pour viser ensemble les mêmes acquis d'apprentissage, le tout en référence à la notion « d'unités d'apprentissage » prescrite par Marcourt. Le tout fait parfois peur mais la plupart des profs sont enthousiastes.

Si les professeurs du supérieur doivent élaborer leurs cours ensemble, ils doivent aussi les évaluer collectivement non ?

DR.

De fait, l'évaluation fait partie intégrante du processus. Un exemple : dans une formation en illustration, la professeur d'atelier s'est associée à la prof de philo pour faire un exercice commun. Un travail de composition abstrait devait être assorti d'une analyse philosophique. Autre exemple : une future in-

firmière sera mise face à un problème de santé courant en présence du professeur qui a enseigné la pathologie concernée mais aussi des professeurs de géométrie, de diététique et de physiologie. Avec cette méthode, il faut y aller petit à petit et au besoin solliciter un accompagnement pédagogique.

Est-ce applicable partout ?

Il existe un paradoxe, on nous demande de faire de l'évaluation intégrée mais à côté de cela on nous impose des « groupes classes » qui vont parfois jusqu'à 400 personnes.

Dans ces conditions, l'évaluation par QCM redevient vite la norme. Faire de l'évaluation intégrée dans un cours de biochimie en première année d'infirmière où ils sont 400 c'est juste un peu compliqué. Une question se pose de manière légitime : faut-il le faire dès la première année lorsque finalement

il y a encore peu de savoirs acquis ? Une certitude toutefois, même si des évaluations saucissonnées continuent à s'imposer dans certains cas, toute cette réflexion préalable implique que les profs ne donnent plus tout à fait cours de la même façon, elle les incite naturellement à contextualiser leur enseignement. Et ça, c'est déjà une victoire. ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF

(1) Le groupe compte 22 conseillers pédagogiques actifs au sein de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique (la Fédésuc, membre du Segec).



Comment passer des compétences à l'évaluation des acquis des étudiants ?

SOUS LA COORDINATION

DE DOMINIQUE LEMENU

ET ELFRIEDE HEINEN

De Boeck

176 pages, 20 euros

sur le terrain « Des cours plus proches de la réalité professionnelle »

REPORTAGE

Le Soir est allé à la rencontre de trois enseignants du Parnasse-Isei afin de savoir ce qu'ils pensaient de la « pédagogie intégrée » du décret Marcourt. « C'est plus difficile pour l'étudiant, mais la situation est plus proche de la réalité professionnelle. Avant, les élèves étudiaient tiroir par tiroir. Maintenant, ils découvrent directement toute l'armoire », précise d'emblée Marc-Eric Guisset, maître assistant en ergothérapie.

En effet, tout a changé depuis le décret Marcourt : « Vingt-cinq cours ont été rassemblés en cinq "unités" - ou bloc de cours. » Si les enseignants ont combiné certains de leurs cours, c'est pour être plus proches de la réalité : « On va, par exemple, demander aux étudiants de créer un jeu pour un enfant qui est malvoyant. Le but de l'évaluation intégrée est que chaque enseignant trouve une partie de sa matière dans l'exercice. »

Pour les enseignants du Parnasse-Isei, « les forces du décret sont sa mise en situation, plus proche de la réalité, et l'autonomie des étudiants qui doivent faire des liens entre leurs cours. Au niveau pédagogique c'est très bon ».

Si au Parnasse-Isei, on avait déjà commencé la transition, le décret Marcourt lui a donné « un cadre légal ». Néanmoins des problèmes, notamment logistiques, demeurent : « C'est plus difficile de combiner les emplois du temps, les examens, les locaux, les moyens humains et de donner des feedback aux élèves, constate Marc-Eric Guisset. C'est aussi plus dur d'évaluer les élèves car, lors d'un exercice combiné, chaque enseignant doit retirer la partie qui l'intéresse. »

Un des défis pour Geneviève Halleux, coordinatrice pédagogique, est « de trouver une alliance de cours qui ait un vrai sens ».

En effet, « chaque institut est libre de créer les groupements qu'il trouve favorables à son institution ». Alors que de nombreux observateurs fustigeaient le décret Marcourt pour sa présumée facilité, les enseignants du Parnasse-Isei s'opposent à cette affirmation. « Personnellement, j'ai l'impression que pour les élèves c'est plus dur qu'avant », précise Benoît Bourguet, professeur en sciences humaines et pratiques sportives, « pour la première année, c'est un grand pas pour l'étudiant. Il doit être capable de recul et de faire des liens ».

En effet, si jamais l'étudiant rate un des cours du bloc avec une note d'exclusion - moins de huit sur vingt -, il doit repasser l'ensemble.

Les enseignants regrettent que le décret Marcourt n'explique pas concrètement comment les choses doivent se mettre en place. Si certaines évaluations sont des examens ou des travaux pratiques en commun, d'autres demeurent séparées. « Cette pédagogie intégrée, c'est le pied pour les profs et les élèves qui l'adorent. Mais ça augmente la charge de travail pour tous. On doit construire avec les élèves », précise Benoît Bourguet.

Les enseignants regrettent que le décret Marcourt n'explique pas concrètement comment les choses doivent se mettre en place

Geneviève Halleux redoute également que ce nouveau système soit plus discriminatoire pour les étudiants : « On n'a pas encore assez de recul pour réellement juger de la situation, mais je me demande si ça ne favorise pas, encore plus, les étudiants qui sont dans des milieux qui préparent aux études supérieures. » ■

CHARLES REGNIER (st.)